

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 29 juin 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Thomas LAMAILLE qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.48/06.20**

**Objet : Cuisine centrale - GIP  
Représentant de la Ville de Lillebonne**

**Délibération n°: D.48/06.20**

**Objet : Cuisine centrale - GIP  
Représentant de la Ville de Lillebonne**

Madame le Maire indique que la convention de constitution du GIP prévoit, dans son article 19, la composition de l'assemblée générale à savoir la désignation, par l'assemblée délibérante, des représentants des collectivités adhérentes.

Au vu de cette convention, le Centre Hospitalier et la Commune de Lillebonne, membres fondateurs, disposent d'un nombre égal de représentants fixé à 9 représentants pour le Centre Hospitalier - parmi lesquels son Directeur ou son représentant - et 9 représentants pour la Commune de Lillebonne - parmi lesquels son Maire ou son représentant.

Le Centre Hospitalier et la Commune de Lillebonne doivent désigner, en plus des membres titulaires, des membres suppléants en nombre égal, soit 9 membres suppléants pour chaque fondateur.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-22, L2121-29,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il y a lieu, pour la Commune, de désigner de nouveaux membres titulaires et suppléants pour la représenter la commune à l'assemblée générale du GIP,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (*article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales*),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des membres à l'assemblée générale du GIP, conformément aux dispositions prévues par l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de désigner les nouveaux représentants de la Commune de Lillebonne à l'Assemblée Générale du GIP comme suit :

**Délibération n°: D.48/06.20**

**Objet : Cuisine centrale - GIP  
Représentant de la Ville de Lillebonne**

> au titre des représentants de la Commune de Lillebonne (Conseil Municipal) :

○ *5 élus titulaires :*

- 1 : Mme Christine DÉCHAMPS
- 2 : M. Kamel BELGHACHEM
- 3 : Mme Fabienne MANDEVILLE
- 4 : Mme Virginie RUFFIN-MICHEL
- 5 : Mme Emmanuelle PATIN

○ *5 élus suppléants :*

- 1 : M. Pascal SZALEK
- 2 : M. Sébastien MORO
- 3 : Mme Marie-Hélène LONGO
- 4 : M. Junior MOUDJIH A FIONG
- 5 : Mme Chantal BEAUDOIN

> au titre de la Commission enfance, scolarité, jeunesse :

- M. Johan GONZALEZ, en qualité de membre titulaire,
- Mme Brigitte POLLET en qualité de membre suppléant.

> au titre de l'administration :

- en qualité de membre titulaire : le directeur du Pôle « Éducation et propreté des bâtiments - commerce local »
- en qualité de membre suppléant : la responsable du service « propreté des bâtiments ».

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ÉLUS DE LA MAJORITÉ),  
LES 7 ÉLUS DE L'OPPOSITION NE PRENANT PAS PART AU VOTE.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,*



*[Handwritten signature in blue ink]*

